

**MANIFESTATION NATIONALE A PARIS**  
**Le 4 mars 2007 à 13 heures Place de la République**

A vous tous, concernés et attachés à la profession d'ostéopathe,

La loi légalisant l'ostéopathie en France date de cinq ans et aucun décret n'a été publié depuis lors.

Un projet de décrets concernant notre exercice professionnel et la formation en ostéopathie a été adressé à la Haute Autorité de Santé et au Conseil d'Etat pour avis.

Nous sommes en désaccord avec certaines dispositions de ces projets de décrets et nous avons, dans ce sens, présenté un mémoire en observation auprès du Conseil d'Etat pour que ces projets soient modifiés conformément à la loi pour reconnaître et encadrer la profession d'ostéopathe.

En effet, dans ces deux projets de décrets, l'ostéopathie correspond seulement à un titre dont peuvent faire un usage différent les médecins, les masseurs-kinésithérapeutes, les ostéopathes et les autres professionnels de santé, allant d'un usage total à un usage partiel et restrictif, dénaturant ainsi notre profession.

De même, en restreignant la durée de la formation des ostéopathes, l'Etat prend la responsabilité de délivrer un titre professionnel à des praticiens qui n'auraient pas les compétences suffisantes.

Nous avons enfin les éléments émanant de l'Administration pour justifier que ce que nous demandons pour notre profession est fondé.

- ✓ La Haute Autorité de Santé a rendu un avis le 17 janvier qui ne permet pas à l'Administration de justifier ses projets de décrets, tant sur le plan de la prescription médicale, de l'interdiction de certains actes, que de la durée des études.
- ✓ Le rapport du Doyen Ludes, rendu public le 31 janvier, indique clairement que la formation proposée dans le projet de décret est totalement insuffisante au regard des compétences à acquérir pour être ostéopathe.

Sur le plan juridique, nous sommes convaincus que ces projets seront sanctionnés par le Conseil d'Etat tant ils sont entachés d'irrégularité.

Le Conseil d'Etat rendra son avis au mois de Mars pour que le Ministre de la Santé puisse prendre en compte ses recommandations et édicter les décrets avant les élections.

Si nous ne nous manifestons pas avec la plus grande force maintenant, à quelques jours de cette publication définitive des décrets, à quoi aura servi le travail effectué depuis tant d'années ?

C'est ici et maintenant qu'il faut se mobiliser le plus largement possible pour notre profession. Après, il sera trop tard !

La date symbolique du 4 mars 2007 a été retenue par les professionnels et les étudiants. Ce jour tombe un dimanche. Vous ne serez pas obligé de fermer votre cabinet.

Répondez nombreux à cet appel.

Tous à Paris le 4 mars 2007 à 13 heures Place de la République.

Nous sommes sur le point d'aboutir !

**Tous à Paris le 4 mars 2007 à 13 heures Place de la République**